

Créer votre activité sans prendre de risque



PORTAGE SALARIAL

AUTO ENTREPRENEUR PORTÉ ®

SALARIÉ ENTREPRENEUR PORTÉ ®

► N° 0 800 746 972

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.avsconcept.fr

Définition :

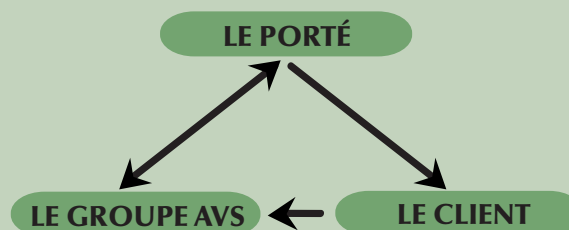
Le portage salarial est une relation entre 3 parties :

- le porté (Salarié Indépendant®)
- le client
- la société de portage

Le porté (Salarié Indépendant®) trouve ses clients, négocie et réalise ses prestations et facture au nom de la société de portage.

Le client paye la prestation à la société de portage salarial.

La société de portage salarial reverse au porté (Salarié Indépendant®) un salaire qui est fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la marge dégagée.



Avantages du PORTAGE SALARIAL

- C'est l'opportunité de créer **votre propre activité**.
- **Vous gérez** votre emploi du temps comme **vous le souhaitez**.
- Vous exercez votre activité en toute autonomie.
- Vous valorisez votre image au sein du Groupe AVS Concept.
- **Vous n'avez pas les inconvénients, et les contraintes** administrative, sociale, comptable, fiscale, juridique, etc...
- Vous bénéficiez **de tous les avantages sociaux du salarié** (ASSEDIC, congés payés, retraite, prévoyance, maladie, etc...).
- **Vous gérez à votre guise** votre politique commerciale et votre stock en toute indépendance.
- **Votre clientèle vous appartient** (aucune clause de non concurrence).
- **Vous bénéficiez d'une assurance Responsabilité Civile et/ou Décennale**.
- Vous déterminez vos tarifs et conditions commerciales **en toute liberté**.
- Vous bénéficiez du **Fond de Garantie des Salaires** (FGS).
- Vous ne prenez **aucun risque** pour vos biens personnels ou votre patrimoine.
- Vous testez votre activité **sans risque** avant, éventuellement, de créer **votre propre entreprise**.
- Vous avez accès à votre **compte internet** (Chiffres, Devisier/Facturier...).
- Dès que vous parrainez une personne qui intègre le Groupe AVS Concept, vous touchez **une prime de 300 € brut** après la première déclaration de son chiffre d'affaires.

Les métiers du BATIMENT

Carreleur Charpentier Chauffagiste Couvreur Décorateur Electricien Maçon Paysagiste Peintre Plaquiste Plombier Poseur de cuisine Tapisserie Vitrier Second Oeuvre Gros Oeuvre Etc ...	LES FRAIS DE GESTION		Ce que l'on vous apporte
	0 à 50 000 €	9 %	■ La garantie des salaires (FGS). ■ Une assurance Responsabilité Civile et Professionnelle. ■ Une assurance décennale. ■ Tarifs du bâtiment et DTU. ■ Service juridique (conseil et recouvrement). ■ La téléphonie à 4,50 € (4) de l'heure. ■ 50 cartes de visites lors de votre inscription. ■ Le paiement de vos salaires indépendamment du règlement client.(3)
	> 50 000 €	7 %	
	Ventes HT - { Frais de gestion Frais d'assurance 2,98 % du CA HT (1) Achat HT Frais professionnels divers = Marge brute		
	Salaire Brut = Marge brute X 0,62 % Congés payés inclus		
En supplément de votre salaire vous récupérez vos frais (kilométriques, péage,...) et achats professionnels TTC.			

Le MULTI-ACTIVITÉS

Artiste Aide à la personne Carrossier Coiffeur Commercial Cuisinier Esthéticienne Informaticien Jardinier Masseur Mécanicien Photographe Secrétaire Travaux ménagers Vendeur Etc ...	LES FRAIS DE GESTION		Ce que l'on vous apporte
	0 à 50 000 €	9 %	■ La garantie des salaires (FGS). ■ Une assurance Responsabilité Civile et Professionnelle. ■ Service juridique (conseil et recouvrement). ■ La téléphonie à 4,50 € (4) de l'heure. ■ 50 cartes de visites lors de votre inscription. ■ Le paiement de vos salaires indépendamment du règlement client.(3)
	> 50 000 €	7 %	
	Ventes HT - { Frais de gestion Frais d'assurance 1,58 % du CA HT (1) Achat HT Frais professionnels divers = Marge brute		
	Salaire Brut = Marge brute X 0,62 % Congés payés inclus		
En supplément de votre salaire vous récupérez vos frais (kilométriques, péage,...) et achats professionnels TTC.			

Les CONSULTANTS

Apporteur d'affaires Conseiller Consultant Déssinateur (2) Diagnosticqueur (2) Formateur Maître d'oeuvre (2) Métreur (2) Projeteur (2) Rédacteur Etc ...	LES FRAIS DE GESTION		Ce que l'on vous apporte
	0 à 50 000 €	9 %	■ La garantie des salaires (FGS). ■ Une assurance Responsabilité Civile et Professionnelle. ■ Service juridique (conseil et recouvrement). ■ La téléphonie à 4,50 € (4) de l'heure. ■ 50 cartes de visites lors de votre inscription. ■ Le paiement de vos salaires indépendamment du règlement client.(3)
	> 50 000 €	7 %	
	Ventes HT - { Frais de gestion Achat HT Frais professionnels divers = Marge brute		
	Salaire Brut = Marge brute X 0,62 % Congés payés inclus		
En supplément de votre salaire vous récupérez vos frais (kilométriques, péage,...) et achats professionnels TTC.			

(1) Susceptible de modification eu égard à l'activité.

(2) Assurance supplémentaire personnalisée à l'activité.

(3) Sous conditions.

(4) Tarif 2011, à partir de 3 dossiers déposés.

Définition :

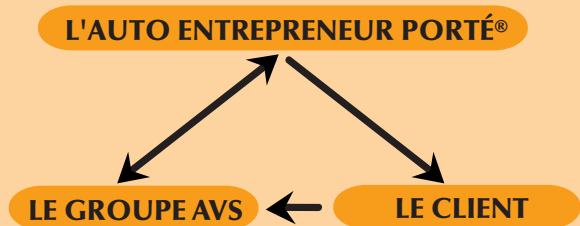
Le portage de l'Auto Entrepreneur est une relation entre 3 parties :

- L'Auto Entrepreneur Porté®
- le client
- la société de portage

L'Auto Entrepreneur Porté® trouve ses clients , négocie et réalise ses prestations et facture au nom de la société de portage.

Le client paye la prestation à la société de portage salarial.

La société de portage reverse à l'Auto entrepreneur porté® jusqu'à 76,7 % (1) de sa marge, en revenu net (Cotisations sociales et fiscales déduites).



Avantages du l'AUTO ENTREPRENEUR PORTÉ®

- C'est l'opportunité de créer **votre propre activité**.
- **Vous gérez** votre emploi du temps comme **vous le souhaitez**.
- **Nous vous remboursons tous vos achats et frais professionnels en TTC**.
- Vous exercez votre activité en toute **autonomie**.
- Nous nous occupons de **la demande d'ACCRES**.
- **Vous n'avez pas les inconvénients de l'auto-entrepreneur classique (imposition sur le chiffre d'affaires, pas de TVA...), nous prenons en charge vos contraintes** administrative, sociale, comptable.
- **Votre chiffre d'affaires HT correspond à la marge dégagée**, ce qui vous permet d'augmenter considérablement le seuil des 32 600 € (2).
- **Vous bénéficiez d'une assurance Responsabilité Civile et/ou Décennale**.
- **Vous gérez à votre guise** votre politique commerciale et votre stock en toute indépendance.
- **Votre clientèle vous appartient**.
- Vous valorisez votre image au sein du Groupe AVS Concept.
- Vous déterminez vos tarifs et conditions commerciales **en toute liberté**.
- Vous ne prenez **aucun risque** pour vos biens personnels ou votre patrimoine.
- Vous testez votre activité **sans risque**.

(1) : Selon activité.

(2) : Chiffre en vigueur en 2011.

Un barème attractif

- Franchise de marque. (1)
- Devisier, facturier.
- Gestion de compte.
- Paiement de vos charges sociales.
- Accès aux offres de réseau.
- Possibilité d'une avance de trésorerie pouvant s'élever à 1200 €. (2)
- La téléphonie à 4,50 € (3) de l'heure.
- 50 cartes de visites lors de votre inscription.
- Frais fixes mensuels : 0 €
- Royalties et frais de gestion sur CA HT : 15 %



COMPARATIF (exemple)	Auto Entrepreneur Porté®	Auto-entrepreneur classique
Chiffre d'affaires (a)	4 000,00 €	4 000,00 €
Achats et frais HT (b)	1 500,00 €	1 500,00 €
Royalties et frais de gestion (c)	600,00 €	0,00 €
Base de calcul pour les charges (d=a-b-c)	1 900,00 €	(d=a) 4 000,00 €
Charges sociales et fiscales (e=d*23%)	437,00 €	920,00 €
Gain de base (f=a-b-c-e)	1 463,00 €	1 580,00 €
Récupération de la TVA sur les achats et frais (g)	294,00 €	0,00 €
COMPAREZ LE GAIN (f+g)	1 757,00 €	1 580,00 €
Votre virement (b+f+g)	3 257,00 €	

Les avantages

Le statut d'Auto Entrepreneur Porté® vous permet de déclarer votre marge HT et non votre chiffre d'affaires HT, ce qui amoindrit considérablement le montant de vos charges et augmente le seuil du chiffre d'affaires HT.

Le concept de l'auto entrepreneur porté® permet également de pouvoir récupérer la TVA sur les achats.

Si l'Auto Entrepreneur Porté® atteint le chiffre d'affaires annuel (4), il sera basculé automatiquement en Portage Salarial, sans avoir à se soucier des démarches administratives.

Déclaration de chiffre d'affaires avec ou sans règlement client(3)

Dans les 2 cas, nous vous réglons votre gain net sous 72 heures et assumons le risque d'un règlement impayé ou d'un non règlement.

(1) : Utilisation de l'enseigne qui porte votre activité.

(2) : Sous conditions.

(3) Tarif 2011, à partir de 3 dossiers déposés.

(4) : Voir www.lautoentrepreneur.fr

Définition :

Le Salarié Entrepreneur Porté® démarche ses clients, négocie et réalise sa prestation.

Le client règle cette prestation à la société qui porte son activité. Elle reverse un salaire au Salarié Entrepreneur Porté® en fonction de la marge hors taxes réalisée à hauteur de 151,67 heures (seuil de référence) pour 35h par semaine.

Au delà de ce seuil, la marge complémentaire sera traitée en gain Auto-Entrepreneur Porté® 77 % (1) de la marge hors taxes en prestation de services (Bénéfices Industriels et Commerciaux), 76,5 % (1) en prestation de services (Bénéfices Non Commerciaux) ou 79,50 % (1) pour une activité libérale (Bénéfices Non Commerciaux).

Grâce à AVS Concept vous avez la possibilité de combiner les 2 statuts :

- celui du Salarié Indépendant® en portage salarial,
- celui de l'Auto-Entrepreneur Porté®.

Afin d'optimiser vos revenus, le Groupe AVS Concept innove encore avec le statut de Salarié Entrepreneur Porté®.

Ce statut de Salarié Entrepreneur Porté® est l'opportunité de créer votre propre activité sans les tracasseries administratives (charges sociales, fiscales et juridiques), comptables et de gestion qui découragent un grand nombre de personnes.



Avantages du SALARIÉ ENTREPRENEUR PORTÉ®

Tous les avantages du Portage Salarial (page 2)
+ Tous les avantages de l'Auto Entrepreneur Porté® (page 4)

Salarié Indépendant®
=
Avantages sociaux

Auto-Entrepreneur Porté®
=
Optimisation des gains

Salarié Entrepreneur Porté®
=
Optimisation des avantages des 2 statuts

(1) : Taux appliqué en 2011 selon activité.

Vous êtes rattaché au barème du portage salarial en fonction de votre activité (voir page 3).

Votre salaire concernant l'activité en portage salarial est calculé sur la marge HT dégagée, à concurrence de 151,67 heures (35 heures par semaine).

Le reste de la marge HT (calculé au delà des 151,67 heures) vous est reversé en gains d'Auto Entrepreneur Porté® déduction faite des charges sociales et fiscales.



Rien ne vaut un exemple

**Vous travaillez dans le bâtiment
avec un tarif horaire de 9,25 €
(taux figurant sur le bulletin de paye) :**

La marge de référence = 151.67 heures X 9,25 de taux horaire / 0,62 (coef. de calcul du brut) soit 2262,82

Vente HT	10 000,00 €
Achat HT	4 000,00 €
Frais de gestion (9%)	900,00 €
Assurance (2,98%)	298,00 €
Marge HT	4802,00 €

4 784 € TTC (a)

Répartition :	Salarié Indépendant®	Auto Entrepreneur Porté®
Marge HT	2 262,82	2 539,18
	Salaire brut : 1 543,24 congés payés inclus	584,01 de charges sociales (23%)
	1 212,06 (b)	1 955,17 (c)
Votre virement (a) + (b) + (c) :	7 951,24 €	

Comparaison entre les 3 statuts

Salarié Indépendant®	Salarié Entrepreneur Porté®	Auto Entrepreneur Porté®
7 356,15 €	7 951,24 €	8 249,00 €

8000 portés nous ont confié 180 millions d'euros depuis 1999 !



Artisthea
 Avs & CO
 Avs Saveurs
 Bâti Concept
 Bâtifrance Services Régions
 Beauty'Dom
 BTP France Services
 BusinessOne
 Défi BTP
 Help Dom'
 Jard'In Pro
 Méca One
 Proxi Santé
 Web Computer

Plus de 900 métiers différents

Notre objectif :

Accompagner votre réussite



Membre fondateur de la FeNPS (Fédération Nationale du Portage Salarial)



pôle emploi



Bouygues Telecom



Groupe AVS

101 Boulevard de Suisse - BP 90502 - 31205 TOULOUSE CEDEX 2
 Tel : 05 34 40 66 08 - Fax : 05 34 40 64 85 - commercial@avsconcept.fr

Capital de 25 000 € - RCS Toulouse 488 987 553

www.avsconcept.fr



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE